



70

Déclaration du Gabon
(EPU de la Namibie, Genève le 18 janvier 2016)

MONSIEUR LE PRESIDENT,

Le Gabon souhaite la bienvenue à la délégation de Namibie et la félicite pour la présentation de son rapport national dans le cadre du 2nd cycle de l'Examen Périodique Universel (EPU).

Mon pays se félicite des mesures prises par la Namibie en vue d'assurer la promotion et la protection des droits de l'homme et d'améliorer son cadre normatif et institutionnel.

La délégation gabonaise note avec satisfaction l'adoption de la loi n°9 de 2012 portant création de l'administration pénitentiaire namibienne, qui vient abroger et remplacer la loi n° 17 de 1998 sur les prisons.

La délégation gabonaise voudrait particulièrement saluer la création du Comité interministériel des droits de l'homme et du droit international humanitaire, qui informe le Gouvernement sur toutes questions en rapport avec les droits de l'homme et le droit international humanitaire.

Enfin, le Gabon encourage la Namibie à persévérer sur la voie de la promotion et de la protection des droits de l'homme et lui souhaite pleins succès à l'occasion du présent examen.

JE VOUS REMERCIE.